



INITIATIVE CORRECTRICE

Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile

FACTSHEET : RÉCOLTE DE SIGNATURES POUR INITIATIVE CORRECTRICE

Comment récolter des signatures ?

- 1) **Il est nécessaire d'employer pour chaque commune politique une feuille de récolte séparée.**
→ Toujours inscrire le code postal sur la feuille.
- 2) **Seules les signatures des personnes disposant du droit de vote en Suisse sont valables**
→ Les personnes qui signent doivent donc avoir plus de 18 ans et posséder un passeport suisse.
- 3) **Il est important de s'assurer de la commune de domicile de la personne désirant signer l'initiative.**
→ C'est la commune de domicile (commune dans laquelle la personne vote) qui fait foi, et non pas un lieu de résidence secondaire ou de séjour.
→ **Les Suisses et Suissesses de l'étranger** indiquent leur adresse de domiciliation actuelle à l'étranger dans la case « Adresse exacte ». Dans la case intitulée « Commune politique » doit être inscrit le nom de la dernière commune de domicile suisse de la personne. Un formulaire par Suisse ou Suissesse de l'étranger doit être employée. Sur celui-ci, ajoutez la mention « Suisse ou Suissesse de l'étranger ».
- 4) **À la fin de la récolte, donnez les feuilles de signatures à la personne qui a organisé la récolte à laquelle vous participez, ou envoyez directement les formulaires à l'adresse suivante : Allianz gegen Waffenexporte in Bürgerkriegsländer, Postfach, 8031 Zürich.**

Formule pour aborder les passant-e-s :

« Bonjour, êtes-vous, vous aussi, opposé-e aux exportations d'armes dans les pays en guerre civile ? Alors signez l'initiative correctrice ! »

Le texte d'initiative en substance :

Le texte d'initiative inclut les dispositions en matière d'exportation inscrites dans l'Ordonnance sur le matériel de guerre dans sa version de 2014. L'initiative ne demande pas l'introduction de mesures supplémentaires mais plutôt d'élever ce texte au niveau constitutionnel, afin que le Parlement – et in fine la population – puissent avoir leur mot à dire sur la question.

Les revendications principales de l'initiative, en quelques mots :

- **Pas d'armes dans les pays en guerre civile :** les exportations d'armes dans les pays impliqués dans un conflit armé interne ou international doivent être empêchées une fois pour toutes.
- **Le Parlement et la population doivent avoir voix au chapitre :** pour cela, la réglementation en matière d'exportation de matériel de guerre doit être inscrite dans la Constitution.
- **Pas d'exportations d'armes dans des pays qui violent systématiquement les droits humains :** ainsi que le spécifie l'Ordonnance sur le matériel de guerre de 2014.

CONTRE-ARGUMENTS FRÉQUENTS ET RÉPONSES À CEUX-CI

Contre-argument : le Conseil fédéral a retiré son projet de modification d'ordonnance.

L'initiative correctrice est devenue inutile !

Le Conseil fédéral semble certes renoncer à la modification, mais il peut en tout temps changer d'avis. En 2009, l'exécutif avait promis de ne procéder à aucun assouplissement. Cette promesse a été rompue en 2014 déjà. Avec l'initiative correctrice, c'est la participation démocratique du Parlement et de la population aux prises de décision sur cette thématique que nous voulons renforcer. Une seule lettre de doléance de la part du lobby de l'armement a suffi à ce que le Conseil fédéral propose un nouvel assouplissement de l'Ordonnance sur le matériel de guerre, incluant l'exportation d'armes dans des pays en guerre civile.

Contre argument : l'initiative menace les places de travail et la place économique suisse. Les firmes de l'armement se réimplanteront à l'étranger car les conditions d'exportation y sont moins strictes !

Les exportations d'armement correspondent à seulement 0.15% du total des exportations suisses. Jusqu'à présent, aucune entreprise productrice de matériel militaire ne s'est délocalisée. Dès lors que l'initiative correctrice ne vise pas à durcir les conditions d'exportation, il n'y a pas de raisons qu'il en soit différemment dans le futur.

Contre-argument : si les conditions d'exportation ne sont pas assouplies, l'approvisionnement de l'armée suisse ne pourra plus être assuré.

L'armée suisse importe d'ores et déjà énormément de matériel de l'étranger. En outre, même pour la production d'armes en Suisse, il n'est pas possible de se passer de matière première et de composants importés de l'étranger.

Question : Quels sont les pays de destination qui seraient concernés par l'initiative ? Quel est le matériel exporté à ceux-ci par la Suisse ?

L'Arabie-saoudite et les Émirats arabes unis qui sont impliqués dans la guerre civile au Yémen, seraient par exemple concernés. Ces dernières années, ces pays ont reçu des avions militaires d'entraînement, des canons de défense anti-aérienne, des munitions ou encore des armes de petit calibre en provenance de la Suisse.

Question : Pourquoi est-ce que les livraisons d'armes à destination de pays en guerre civile sont particulièrement problématiques ?

Les exportations d'armes vers des pays en guerre civile soutiennent de manière unilatérale l'une des parties au conflit, ce qui complique sa résolution par le biais de tentatives de médiation, notamment helvétiques. De telles pratiques contreviennent à la neutralité de la Suisse et à sa tradition humanitaire. Un assouplissement supplémentaire de la réglementation sur les exportations d'armes foulerait aux pieds, tant la neutralité que la tradition humanitaire suisse.